Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_716A_010726-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Aurélie TOUL procuration à Lédie LE HIR
Karine RIOU procuration à Camille GAUDRY
Yannig ROBIN procuration à Nolwen L'HOSTIS

Nomenclature Actes 7.1.6.a	**TARIFS DES ANIMATIONS CULTURELLES DE L'ESPACE CULTUREL ARMORICA**

Après avis de la commission culture en date du 22 juin 2026, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de valider l'ensemble de la grille tarifaire appliquée aux tarifs d'entrée aux spectacles programmés par la Commune au sein de l'Espace Culturel Armorica.
Ces tarifs seront appliqués dès leur validation et jusqu'à nouvel ordre.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_716A_010726-DE

Type de spectacle	Tarifs d'entrée TTC
Spectacles Tout Public dont le contrat de cession est supérieur à 5000€	**21,00 €**
Spectacles Tout Public dont le contrat de cession est compris entre 4000 € et 5000€	**16,00 €**
Spectacles Tout Public dont le contrat de cession est compris entre 2000€ et 4 000 €	**14,00 €**
Spectacles Tout Public dont le contrat de cession est inférieur à 2 000 €	**12,00€**
Festou noz, formules duo 1 adulte et 1 enfant accédant aux spectacles jeune public	**10,00 €**
Spectacles Jeune Public, formule 1 adulte et 1 enfant spécifique aux spectacles très jeune public (de 0 à 3 ans), spectateurs de moins de 12 ans assistant à un spectacle tout public	**7,00 €**
Séances de ciné-documentaire	**8€**
Public scolaire (élève de Plouguerneau) ou inscrit en centre de loisirs, espaces jeunes, multi-accueil, séance de cinéma	**4,00 €**
Formule « Pass' Armorica » : permet l'accès à 3 spectacles au choix, sur la saison culturelle en cours (hors programmations suivantes : séances de ciné documentaires, spectacles jeune public, spectacles en co réalisation avec un tiers	**36,00 €**
Formule « Pass' Armoric'Asso » : ce pass sera accessible aux adhérents des associations plouguernéennes, sur présentation d'un justificatif d'adhésion annuelle, et permettra d'accéder à 2 spectacles de la saison, au choix (hors programmations suivantes : séances de ciné documentaires, spectacles jeune public, spectacles en co réalisation	**20,00 €**
Formule « Pass' Cinédoc » . Ce pass permettra d'accéder à 5 séances de cinéma documentaire, au choix, sur la saison culturelle en cours.	**35,00 €**
Adhésion individuelle (carte permettant de bénéficier du tarif réduit à chaque spectacle, sauf spectacles jeune public, spectacles co réalisés selon places attribuées par le tiers).	**7,00 €**
Tarif réduit : le tarif réduit est consenti (sur présentation de justificatifs), aux détenteurs d'une carte d'adhésion, aux enfants et jeunes de moins de 18 ans, aux groupes, aux détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI), aux bénéficiaires du RSA et de l'AAH, aux détenteurs de la carte Cézam, de la carte CNAS, d'une carte COS, aux étudiants, et aux demandeurs d'emplois.	**19€, 14€, 12€, 10€, 8€, 6€**

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON